

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2013

AÉROPORTS DE
MONTREAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Société est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers présentés dans son rapport annuel. Ces états ont été dressés selon les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) et comprennent nécessairement des montants déterminés d'après les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers. La direction considère que les états présentent fidèlement la situation financière de la Société, les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie. Pour s'acquitter de sa responsabilité, la Société applique des contrôles, des conventions et des méthodes comptables internes visant à assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens. Les auditeurs indépendants, KPMG, ont audité les états financiers de la Société. Leur rapport indique l'étendue de leur audit ainsi que leur opinion sur les états financiers. Le Comité d'audit et d'immobilisations du Conseil d'administration se réunit périodiquement avec les auditeurs indépendants et avec la direction pour examiner l'étendue de l'audit et pour évaluer les comptes rendus de leur audit. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration, par suite d'une recommandation du Comité d'audit et d'immobilisations.

Le président-directeur général,

Le vice-président, Finances et administration
et chef de la direction financière,



JAMES C. CHERRY, FCPA, FCA



PHILIPPE RAINVILLE, CPA, CA

Le 13 mars 2014

SOMMAIRE

03 RAPPORT DE LA DIRECTION **04** RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS
05 ÉTAT CONSOLIDÉ DES ACTIFS NETS **06** ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
07 ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS **08** ÉTAT CONSOLIDÉ DES
FLUX DE TRÉSORERIE **09** NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de Aéroports de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Aéroports de Montréal, qui comprennent l'état consolidé des actifs nets au 31 décembre 2013, les états consolidés du résultat global, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Aéroports de Montréal au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L. **

Le 13 mars 2014
Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A122264

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DES ACTIFS NETS

31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012 (en milliers de dollars canadiens)

	Note	31 décembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
ACTIF				
Courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	165 545 \$	156 837 \$	125 812 \$
Encaisse affectée	3	49 578	49 231	48 735
Placements court terme	4	9 881	100 077	—
Obligations provinciales		—	—	150 211
Créances clients et autres débiteurs	5	28 413	29 882	26 329
Stocks	6	4 508	4 290	4 226
		257 925	340 317	355 313
Non courants				
Immobilisations corporelles	7	1 703 060	1 628 183	1 531 933
Autres actifs		15 264	15 605	3 375
		1 718 324	1 643 788	1 535 308
		1 976 249 \$	1 984 105 \$	1 890 621 \$
PASSIF				
Courants				
Portion courante des obligations à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement	10 et 11	6 042 \$	4 969 \$	153 866 \$
Provisions	12	6 750	13 787	20 555
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		119 360	118 525	110 508
Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel	13	13 352	10 129	9 736
Produits reportés		5 207	5 207	5 061
Loyer reporté	8	218	218	218
		150 929	152 835	299 944
Non courants				
Obligations à long terme	10	1 596 254	1 601 255	1 356 760
Obligations en vertu de contrats de location-financement	11	19 870	19 930	19 984
Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel	13	38 148	45 238	31 660
Produits reportés		70 933	76 140	77 698
Loyer reporté	8	220	438	656
		1 725 425	1 743 001	1 486 758
ACTIFS NETS				
Actifs nets de la Société		99 895	88 269	103 919
		1 976 249 \$	1 984 105 \$	1 890 621 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration, ces états financiers consolidés ont été approuvés le 13 mars 2014.



RÉAL RAYMOND, administrateur



JEAN PIERRE DESROSIERS, administrateur

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012 (en milliers de dollars canadiens)

	Note	2013	2012
PRODUITS			(note 1 v))
Activités aéronautiques		165 678 \$	159 061 \$
Frais d'améliorations aéroportuaires (« FAA »)	16	144 097	142 007
Activités commerciales		104 265	103 718
Bien-fonds		30 209	29 291
Autres produits		2 335	1 384
	15	446 584	435 461
CHARGES			
Salaires et charges sociales	13	66 503	66 191
Entretien et services		58 348	59 568
Biens et services publics		18 766	17 623
Frais de perception des FAA		7 318	7 205
Autres charges d'exploitation		13 311	12 258
Paiements versés en remplacement d'impôts aux municipalités		40 488	40 246
Loyer à Transports Canada	8	45 608	44 229
Amortissement des immobilisations corporelles		101 514	97 863
		351 856	345 183
Charges financières	15	92 580	88 553
Produits financiers		(3 255)	(2 804)
		89 325	85 749
		441 181	430 932
Excédent des produits par rapport aux charges avant impôts		5 403	4 529
Impôts recouvrés		(8 222)	(2 412)
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		13 625 \$	6 941 \$
Autres éléments du résultat global			
Postes qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'excédent des produits par rapport aux charges			
Avantages postérieurs à l'emploi	13	(2 038)	(21 432)
Pertes actuarielles des régimes à prestations définies			
Postes qui seront reclassés ultérieurement à l'excédent des produits par rapport aux charges			
Couvertures des flux de trésorerie	21	—	(1 169)
Perte de l'exercice			
Reclassement à l'excédent des produits par rapport aux charges		39	10
		(1 999)	(22 591)
RÉSULTAT GLOBAL		11 626 \$	(15 650) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012 (en milliers de dollars canadiens)

	Note	2013	2012
Solde au début de l'exercice			
Solde déjà établi		88 269 \$	134 894 \$
Modifications comptables liées aux régimes de retraite	1 v)	—	(30 975)
Solde redressé		88 269	103 919
Excédent des produits par rapport aux charges		13 625	6 941
Autres éléments du résultat global			
Postes qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'excédent des produits par rapport aux charges			
Avantages postérieurs à l'emploi	13	(2 038)	(21 432)
Pertes actuarielles des régimes à prestations définies			
Postes qui seront reclassés ultérieurement à l'excédent des produits par rapport aux charges			
Couvertures des flux de trésorerie	21	—	(1 169)
Perte de l'exercice			
Reclassement à l'excédent des produits par rapport aux charges		39	10
Résultat global		11 626	(15 650)
Solde à la fin de l'exercice		99 895 \$	88 269 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012 (en milliers de dollars canadiens)

	Note	2013	2012
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent des produits par rapport aux charges		13 625 \$	6 941 \$
Ajustements pour:			
Impôts recouverts		(8 222)	(2 412)
Amortissement de l'escompte sur les obligations provinciales		—	(39)
Amortissement des immobilisations corporelles		101 514	97 863
Amortissement des avantages incitatifs relatifs aux baux		945	1 033
Variation des produits reportés		(5 207)	(5 072)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(221)	(178)
Couvertures de flux de trésorerie reclassés des actifs nets		39	10
Charge de retraite		9 854	8 200
Charges financières		94 283	90 099
Produits financiers		(3 338)	(2 890)
		203 272	193 555
Contributions au régime de retraite		(18 982)	(16 054)
Variation des éléments du fonds de roulement	17	1 914	(1 942)
		186 204	175 559
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation des obligations à long terme		—	248 342
Remboursement des obligations à long terme		(4 835)	(153 854)
Encaisse affectée		(347)	(496)
Remboursement des obligations en vertu de contrats de location-financement		(50)	(44)
Augmentation des produits reportés		—	3 660
Loyer reporté		(218)	(218)
Intérêts payés		(96 746)	(95 021)
		(102 196)	2 369
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Placements court terme		90 196	(100 077)
Autres actifs non courants		341	(12 171)
Obligations provinciales		—	150 250
Acquisition d'immobilisations corporelles		(170 137)	(188 865)
Produits découlant de la cession d'immobilisations corporelles		345	217
Intérêts reçus		3 955	3 743
		(75 300)	(146 903)
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		8 708	31 025
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		156 837	125 812
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		165 545 \$	156 837 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

Aéroports de Montréal («ADM») a été constituée le 21 novembre 1989 à titre de corporation sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 800, place Leigh-Capreol, Bureau 1000, Dorval, Québec, H4Y 0A5, Canada.

ADM et sa filiale (la «Société») sont responsables de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau («Montréal-Trudeau») et de l'aéroport international de Montréal-Mirabel («Montréal-Mirabel»).

La mission de la Société est triple :

- Assurer la prestation de services aéroportuaires de qualité qui répondent aux besoins spécifiques de la communauté tout en recherchant l'efficacité, la sûreté et la sécurité ;
- Contribuer au développement économique de la grande région de Montréal, notamment par la mise en valeur du potentiel des installations aéroportuaires sous sa responsabilité ;
- Maintenir une cohabitation harmonieuse avec le milieu, en particulier quant à la qualité de l'environnement.

ADM possède une participation en propriété exclusive dans sa filiale, Aéroports de Montréal Capital Inc. («ADMC»). Celle-ci agit comme partenaire d'investissement et de financement ou à titre de conseiller dans des projets liés directement ou indirectement à la gestion des aéroports.

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les Normes internationales d'information financière («IFRS») en vigueur au 31 décembre 2013.

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 13 mars 2014.

b) Base d'évaluation

Ces états financiers consolidés sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers évalués à la juste valeur ainsi que le passif au titre de la retraite qui est évalué comme il est décrit dans la section «Avantages postérieurs à l'emploi». Le coût historique est généralement la juste valeur de la contrepartie donnée pour acquérir des actifs.

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens arrondis au millier le plus près.

c) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Aéroports de Montréal et de sa filiale en propriété exclusive, ADMC, contrôlée par la Société. La Société contrôle une filiale lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ses rendements, du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

d) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société est engagée en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants afférents à ce dernier sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Instruments financiers (suite)

L'évaluation ultérieure des instruments financiers dépend de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La classification des instruments financiers de la Société est présentée dans le tableau suivant:

Catégorie	Instrument financier
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie Encaisse affectée Placements court terme Créances clients et autres débiteurs
Passifs financiers évalués au coût amorti	Dettes fournisseurs et autres créditeurs Obligations à long terme Obligations en vertu de contrats de location-financement

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés à l'excédent des produits par rapport aux charges sont présentés dans les postes « Produits financiers » et « Charges financières », à moins d'indication contraire.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. Les instruments financiers ne sont pas actualisés si l'effet de l'actualisation est non significatif.

La provision pour créances douteuses est calculée principalement selon une identification spécifique des créances clients et autres débiteurs (voir la section risque de crédit à la note 21 pour plus de détails). La dépense pour créances irrécouvrables est comptabilisée à l'excédent des produits par rapport aux charges sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

Passifs financiers

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutes les charges d'intérêts sont comptabilisés sous le poste « Charges financières » de l'excédent des produits par rapport aux charges.

Dérivés

La Société gère son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt via ses activités d'exploitation et de financement et, lorsqu'elle le juge approprié, grâce à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés sont considérés comme des outils de gestion de risques et ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, soit à titre d'actifs ou de passifs. La partie efficace de la variation de juste valeur découlant des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans le résultat global et la partie inefficace de la variation de juste valeur est immédiatement reclassée à l'excédent des produits par rapport aux charges. La partie efficace de la couverture est reconnue à l'excédent des produits par rapport aux charges sur la même durée que l'élément couvert.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent d'espèces, de titres achetés en vertu d'une convention de revente et de placements liquides qui peuvent être convertis en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. De plus, l'échéance de ces placements, à l'acquisition, est inférieure à trois mois.

Les conventions de revente correspondent à l'achat de titres d'une contrepartie à un prix déterminé assorti d'un accord de cession de ces mêmes titres à la même contrepartie à un prix déterminé ou déterminable à une date ultérieure. Les conventions de revente sont comptabilisées comme des opérations de placement garantis et sont comptabilisées à leur valeur de revente majorée des intérêts courus. La politique de la Société à l'égard de ces dernières consiste à surveiller la valeur de marché des garanties obtenues et à exiger des garanties supplémentaires, le cas échéant. Les revenus d'intérêts sur ces actifs sont inclus dans le poste « Produits financiers ».

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Placements court terme

Les placements court terme comprennent des placements très liquides qui peuvent être convertis en un montant de trésorerie et qui échoient moins d'un an après la date de l'acquisition.

g) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen pour les pièces de rechange et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les stocks en vrac.

h) Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales octroyées pour la construction d'immobilisations sont comptabilisées lorsque la Société a obtenu l'assurance raisonnable qu'elles se conformeront à toutes les conditions requises et que les subventions seront reçues. Les subventions gouvernementales sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations en cause et le calcul de la charge d'amortissement est basé sur le montant net de l'actif ainsi que sur la durée probable d'utilisation des immobilisations en cause.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeurs ultérieures. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'immobilisation, ainsi que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située.

Les projets d'immobilisations en cours sont transférés dans la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles uniquement lorsqu'ils sont prêts à être mis en service (c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction), ou sont radiés si, par suite d'une modification de circonstances, la direction estime que le projet ne sera pas mené à terme. Le coût d'une immobilisation construite par la Société comprend les coûts de matériaux et de main-d'œuvre directe, ainsi que les coûts directement attribuables pour que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont capitalisés au coût de l'actif qualifié jusqu'à ce que l'actif soit prêt pour son utilisation prévue. La capitalisation est suspendue lorsque la Société interrompt le développement d'un actif qualifié sur de longues périodes et est arrêtée lorsque les activités, indispensables à la préparation de l'actif, préalables à son utilisation prévue sont pratiquement toutes terminées. Pour les emprunts généraux utilisés pour l'obtention d'un actif qualifié, le taux de capitalisation utilisé est la moyenne pondérée des coûts d'emprunt au cours de la période, ce qui n'inclut pas les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné. Le montant des coûts d'emprunt capitalisés au cours d'une période donnée ne doit pas excéder le montant total des coûts d'emprunt engagés au cours de cette même période. Le solde des coûts d'emprunt est comptabilisé à l'excédent des produits par rapport aux charges dans la période où ils sont engagés.

Les immobilisations louées sont incluses dans les immobilisations corporelles lorsqu'elles sont détenues en vertu d'un contrat de location-financement.

Les bâtiments et améliorations locatives incluent des espaces de bureaux loués en vertu d'un contrat de location-financement, ainsi que des immobilisations corporelles pour lesquelles les droits de licences ont été attribués à une tierce partie en vertu de contrats de location simple.

Les logiciels qui font partie intégrante de l'équipement y afférent sont capitalisés au coût du matériel informatique et sont inclus dans les immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien normaux sont passés en charges à mesure que ces frais sont engagés. Les dépenses constituant une amélioration des actifs soit par le biais d'un changement dans les capacités ou d'une prolongation de la durée d'utilité sont capitalisées.

Chaque partie d'une immobilisation ayant un coût significatif par rapport au coût total est amortie séparément si sa durée d'utilité est différente de celle des autres parties de l'immobilisation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Immobilisations corporelles (suite)

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa disposition ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle (correspondant à la différence entre le produit de disposition et la valeur comptable nette de l'actif) est inclus à l'excédent des produits par rapport aux charges lors de la décomptabilisation de l'actif.

Chaque partie d'une immobilisation corporelle est amortie selon sa durée d'utilité ou selon la durée du bail, si inférieure, en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Élément d'actif	Période
Bâtiments et améliorations locatives	4 – 50 ans
Infrastructures civiles	4 – 40 ans
Mobilier et équipement	3 – 30 ans
Équipement technologique et électronique	2 – 20 ans
Véhicules	3 – 15 ans

Chaque fin de période, la valeur résiduelle, l'estimation de la durée d'utilité et les méthodes d'amortissement sont réévaluées et ajustées prospectivement.

j) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement lorsque pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont transférés au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

La Société en tant que bailleur

La créance à recevoir d'un locataire en conformité avec un contrat de location-financement est comptabilisée à un montant égal à l'investissement net de la Société dans le contrat de location. Les revenus locatifs provenant de contrats de location-financement sont comptabilisés sur la durée du bail, afin de refléter une rentabilité périodique constante sur l'investissement net de la Société dans le contrat de location-financement.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple et les incitatifs de location accordés au preneur lors de la location initiale d'un actif sont capitalisés dans les « Immobilisations corporelles ». Ils sont tous deux amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des baux et comptabilisés en réduction des revenus y afférents.

Les loyers conditionnels découlant d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple sont comptabilisés comme des revenus de location lorsque le montant peut être estimé de manière fiable et que le recouvrement est considéré comme probable. Les différences survenant après la comptabilisation initiale du loyer conditionnel sont reconnues dans l'excédent des produits par rapport aux charges.

La Société en tant que preneur

Un actif loué en vertu d'un contrat de location-financement est comptabilisé au début de la période de location comme une immobilisation corporelle à un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant est comptabilisé à l'état consolidé des actifs nets en tant que passif financier sous le poste « Obligations en vertu de contrats de location-financement ».

Les paiements minimaux relatifs à un contrat de location-financement sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette. Les charges financières sont affectées chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde du passif. Les charges financières sont comptabilisées sous le poste « Charges financières ».

Les paiements au titre de la location dans le cadre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Contrats de location (suite)

La Société en tant que preneur (suite)

Les coûts d'exploitation et d'entretien découlant d'un contrat de location-financement ou de location simple sont comptabilisés en charges dans la période à laquelle ils sont engagés sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

k) Dépréciation d'actifs

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (« unités génératrices de trésorerie »). Les unités génératrices de trésorerie sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée sur l'excédent de la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque unité génératrice de trésorerie et détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget et au plan stratégique les plus récents approuvés par la Société et sont ajustées, au besoin, pour exclure les améliorations apportées aux actifs, mais en incluant le programme d'entretien des actifs. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie et reflètent leur profil de risque respectif déterminé par la direction.

l) Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque des obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiraient probablement par une sortie de ressources économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant du paiement peut être incertain. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés. Les provisions ne sont pas comptabilisées pour les pertes opérationnelles futures.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Lorsqu'il existe un grand nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur de l'argent dans le temps est significative.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable, aucun passif n'est comptabilisé.

Les entrées possibles de ressources représentant des avantages économiques pour la Société qui ne répondent pas encore aux critères de comptabilisation d'un actif sont considérées comme des actifs éventuels. Ces derniers sont décrits avec les passifs éventuels de la Société à la note 19.

m) Impôts sur le résultat

Impôts exigibles

En vertu de l'entente avec le gouvernement du Québec, en date du 29 juillet 1992, et de la *Loi relative aux cessions d'aéroports* datée du 23 juin 1992, la Société, excluant sa filiale, est exemptée des impôts sur les bénéfices relativement à ses activités aéroportuaires.

Impôts différés

La filiale de la Société comptabilise des actifs et passifs d'impôts différés au titre de différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont calculés selon les taux d'impôt dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un impôt exigible futur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Impôts sur le résultat (suite)

Impôts différés (suite)

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles découlant des mêmes autorités fiscales.

n) Taxes municipales

La Société est également exemptée de la *Loi sur la fiscalité municipale*. En vertu d'une entente intervenue avec Travaux Publics Canada, un montant à titre de paiements versés en remplacement d'impôts aux municipalités selon la *Loi sur les subventions aux municipalités* est remboursé à cet organisme.

o) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme, y compris les vacances, sont des passifs courants compris dans le poste « Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel » évalués au montant non actualisé que la Société s'attend à payer en raison des droits acquis mais non encore utilisés.

p) Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi par l'entremise d'un régime de retraite enregistré sous la juridiction fédérale qui comprend un volet à prestations définies basé sur le salaire final et un volet à cotisations définies.

Sous le volet à cotisations définies, la Société verse des cotisations à une entité indépendante. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. Les contributions au régime sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus des membres du personnel.

Le montant à titre de prestation de retraite que recevra un membre du personnel participant au volet à prestations définies est fonction de la durée du service et de la rémunération finale moyenne de ce dernier. La Société conserve l'obligation juridique de verser les prestations même lorsque des actifs destinés au financement du régime à prestations définies ont été mis de côté.

La Société offre également un régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour les dirigeants désignés de la Société. Le régime vise à indemniser les participants en ce qui a trait aux limites fiscales sur les prestations. Le montant des prestations est versé en conformité avec les lois applicables et dispositions du régime. Le régime est sécurisé par une lettre de crédit.

Le passif lié aux régimes à prestations définies (passif au titre de la retraite) comptabilisé à l'état consolidé des actifs nets correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'acteurs indépendants. L'estimation de l'obligation au titre des prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées et est imputée à l'état consolidé du résultat global lorsque les services sont rendus par les membres du personnel. Les calculs tiennent compte des meilleures estimations de la direction du taux d'actualisation, de la progression des salaires, de l'âge de la retraite des salariés et des prestations de retraite prévues. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux obligations d'entités de première catégorie et ayant des échéances similaires à celles du passif connexe lié à la retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de la différence entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes pour la même période et des changements d'hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Tous les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel ils surviennent dans les autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé à l'état consolidé du résultat global.

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les intérêts nets sur le passif au titre de la retraite et toutes les autres charges liées aux avantages postérieurs à l'emploi sont inclus au poste « Salaires et charges sociales » à l'état consolidé du résultat global.

q) Constatation des produits

Les principales sources de produits de la Société se composent de revenus liés à la prestation de services d'activités aéronautiques, de FAA, d'activités commerciales, de bien-fonds et d'autres activités.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir par la Société pour les services fournis, déduction faite des rabais et remises.

Les produits sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité, que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable, et lorsque les critères pour chacune des différentes activités de la Société sont respectés, comme décrit ci-dessous.

Les produits provenant des activités aéronautiques, composés principalement de droits d'atterrissage et de redevances générales d'aérogare, gagnés principalement auprès des sociétés aériennes, sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits découlant des FAA sont comptabilisés dès qu'un passager utilise les services aériens d'un transporteur en utilisant les informations obtenues auprès de ces derniers après que l'embarquement ait eu lieu. En vertu d'un accord avec les compagnies aériennes, les FAA sont perçus par les compagnies aériennes à même le prix du billet d'avion et sont versés à la Société, déduction faite d'un frais de perception de 5 %.

Les produits provenant des activités commerciales sont comptabilisés comme suit :

- Les loyers provenant des concessionnaires sont calculés selon le montant le plus élevé entre le pourcentage convenu sur les ventes déclarées par les concessionnaires et le loyer minimum garanti. Les loyers minimums sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des baux respectifs et les loyers calculés en fonction des ventes sont comptabilisés lorsque les concessionnaires atteignent les objectifs convenus ;
- Les loyers des espaces à bureaux sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des baux correspondants ;
- Les produits de stationnement sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les loyers de bien-fonds sont constatés sur la durée des baux correspondants.

Les autres produits comprennent les produits provenant des opérations et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits reportés se composent de produits liés à des droits d'exploitation de certains actifs attribués à des tiers par la Société. Les produits reportés sont constatés aux activités aéronautiques selon la méthode linéaire sur la durée des ententes correspondantes.

r) Charges financières et produits financiers

Les charges financières incluent les charges d'intérêts sur les obligations à long terme et sur les obligations en vertu de contrats de location-financement ainsi que l'amortissement des frais d'émission d'emprunts. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global, selon la méthode du taux d'intérêt effectif lorsqu'ils sont gagnés.

s) Coûts environnementaux

La Société passe en charges, à mesure qu'elle les engage, les coûts récurrents associés à la gestion des substances dangereuses dans ses activités courantes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

t) Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale détenue en propriété exclusive.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions (cours du jour).

Les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction (non reconvertis).

Les différences de change sont constatées dans l'état consolidé du résultat global dans la période où elles surviennent.

u) Incertitude relative aux estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posées par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

Contrats de location

Dans certains cas, la transaction de location n'est pas toujours concluante, et la direction exerce son jugement pour déterminer si le contrat de location est un contrat de location-financement qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents se rattachant à la propriété.

Frais d'améliorations aéroportuaires

Les FAA sont constatés lorsque les passagers utilisent les services aériens d'un transporteur en utilisant les informations obtenues auprès de ces derniers après que l'embarquement ait eu lieu. Par conséquent, la direction estime les FAA en utilisant les informations obtenues auprès des transporteurs, si disponibles, ainsi que leur connaissance du marché, les conditions économiques et les résultats historiques.

Provision pour créances douteuses

La Société fait des estimations et pose des hypothèses afin de déterminer la provision pour créances douteuses appropriée. Les débiteurs impayés pendant une période dépassant celle prévue dans les modalités de paiement convenues sont considérés en souffrance. La Société détermine sa provision en tenant compte de nombreux facteurs, notamment la durée pendant laquelle les débiteurs sont en souffrance, la capacité actuelle du client d'honorer son obligation à l'égard de la Société, les résultats historiques, la conjoncture générale de l'économie et le secteur d'activité dans son ensemble. La Société radie les débiteurs lorsqu'elle détermine qu'ils sont irrécouvrables et tout paiement reçu par la suite sur ces débiteurs est crédité à l'excédent des produits par rapport aux charges. La provision pour créances douteuses est calculée principalement selon une identification spécifique des débiteurs.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles

La direction réévalue les durées d'utilité des immobilisations corporelles chaque fin de période. Aux 31 décembre 2013 et 2012, la direction a conclu que les durées sont représentatives de l'utilité attendue des actifs de la Société. Les valeurs comptables sont analysées à la note 7.

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation d'actifs

Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant par lequel la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque unité génératrice de trésorerie, et détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (voir la méthode comptable ci-dessus pour la dépréciation d'actifs). Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements significatifs aux actifs de la Société au cours du prochain exercice. De plus, la détermination du taux d'actualisation applicable consiste à estimer les ajustements appropriés aux risques de marché et l'ajustement approprié des facteurs de risque des actifs spécifiques.

Juste valeur des instruments financiers

Certaines méthodes comptables de la Société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

La Société comptabilise les transferts de niveaux à la fin de la période durant laquelle le transfert s'est effectué.

Le détail des hypothèses utilisées est disponible à la note 21.

Provisions

La Société se défend actuellement contre certaines poursuites pour lesquelles le résultat réel pourrait différer du montant comptabilisé dans les états financiers consolidés. Aucune des provisions ne sera traitée de manière plus approfondie afin de ne pas porter un préjudice grave aux positions de la Société dans ces conflits.

Obligation au titre des prestations définies

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaire indépendants; toutefois, le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation. L'estimation de l'obligation au titre des prestations définies de la Société est fondée sur les meilleures estimations de la direction, de la progression des salaires, de l'âge de la retraite des salariés et des prestations de retraite prévues. Les taux d'actualisation sont déterminés vers la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entités de première catégorie ayant des échéances similaires à celle de l'obligation au titre des prestations définies.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Incertitude relative aux estimations (suite)

Obligation au titre des prestations définies (suite)

Le rapport actuariel pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 n'est pas disponible au moment de la comptabilisation. Cependant, la direction estime que l'extrapolation des chiffres du 31 décembre 2012 est la meilleure méthode pour estimer l'obligation au titre des prestations définies et la charge de la Société au et pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, puisque les hypothèses révisées utilisées en relation avec cette extrapolation ont été examinées et jugées fidèles.

v) Modifications de méthodes comptables

De nouvelles normes, modifications des normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés et sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. Les modifications de méthodes comptables et leurs incidences sur les états financiers consolidés sont les suivantes:

IAS 1, Présentation des états financiers

La norme IAS 1 modifiée contient une nouvelle exigence quant au regroupement à l'état consolidé du résultat global de tous les éléments des autres éléments du résultat global qui se renverseront à l'excédent des produits par rapport aux charges. Ce changement n'affecte pas les montants qui doivent être enregistrés dans les autres éléments du résultat global ou le moment où ces éléments sont renversés à l'excédent des produits par rapport aux charges. Les nouvelles exigences sont présentées à l'état consolidé du résultat global.

IAS 19, Avantages du personnel

Cette norme a été modifiée en juin 2011 par le Bureau International des normes comptables («IASB») afin:

- D'éliminer l'option permettant de différer les écarts actuariels résultant des régimes à prestations définies (la «méthode du corridor»);
- D'exiger la présentation des écarts actuariels relatifs à ces régimes dans les autres éléments du résultat global;
- D'améliorer les obligations d'information concernant les caractéristiques des régimes à prestations définies et des risques qui y sont associés.

La norme modifiée intègre par ailleurs des changements apportés à la comptabilisation des indemnités de cessation d'emploi.

L'incidence de l'application rétrospective de ces modifications sur les états financiers consolidés de la Société pour 2012 est la suivante:

	31 décembre 2012		
	Tels que présentés	Retraitement Avantages du personnel	Retraités
Actifs			
Actif au titre de la retraite	12 562 \$	(12 562) \$	— \$
Passifs			
Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel	4 273	40 965	45 238
Actifs nets	8 289	(53 527)	(45 238)
Charges			
Salaires et charges sociales	65 071	1 120	66 191
Excédent des produits par rapport aux charges	8 061 \$	(1 120) \$	6 941 \$

	1 ^{er} janvier 2012		
	Tels que présentés	Retraitement Avantages du personnel	Retraités
Actifs			
Actif au titre de la retraite	2 581 \$	(2 581) \$	— \$
Passifs			
Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel	3 266	28 394	31 660
Actifs nets	(685) \$	(30 975) \$	(31 660) \$

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Incertitude relative aux estimations (suite)

Normes de consolidation

Un ensemble de normes de consolidation est en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. L'information sur ces nouvelles normes est présentée ci-dessous. L'application de ces nouvelles normes et modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats consolidés ni sur la situation financière de la Société.

IFRS 10, États financiers consolidés

L'IFRS 10 remplace l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels, ainsi que l'interprétation SIC-12, Consolidation des Entités ad hoc. Elle révisé la définition de contrôle en ajoutant des directives pour identifier un intérêt dans une filiale. Cependant, les conditions et la mécanique de la consolidation ainsi que la comptabilisation des intérêts minoritaires sans participation et les changements de contrôle demeurent les mêmes.

IFRS 11, Partenariats

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, Participation dans des coentreprises. La comptabilisation par les investisseurs reflète davantage leurs droits et obligations relatifs au partenariat. En outre, l'IFRS 11 élimine la possibilité d'utiliser la consolidation proportionnelle pour les coentreprises de l'IAS 31 et exige le recours à la méthode de mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des coentreprises.

IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 intègre et amène plus de constance dans l'information à fournir pour les différents types de participation, incluant les structures non consolidées. Elle introduit de nouvelles exigences d'information à fournir concernant les risques auxquels une entité est exposée dû à son implication dans les entités structurées.

Amendement à l'IAS 27 et l'IAS 28, Participation dans des entreprises associées

Dorénavant, l'IAS 27 traite seulement des états financiers individuels. L'IAS 28 amène les participations dans des entreprises associées dans la portée de cette norme. Cependant, la méthode comptable selon l'actif net demeure inchangée.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

Cette nouvelle norme, publiée en mai 2011, définit la juste valeur et intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'IFRS 13 s'applique lorsque d'autres IFRS exigent ou permettent les évaluations à la juste valeur.

Les principaux éléments de la nouvelle norme sont les suivants:

- La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (c'est-à-dire une valeur de sortie);
- L'évaluation de la juste valeur est fondée sur les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'élément à évaluer dans les conditions actuelles du marché, y compris les hypothèses sur les risques (autrement dit, il s'agit d'une mesure fondée sur le marché et non spécifique à l'entité);
- Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier, l'entité tient compte de l'utilisation optimale de l'actif et du fait qu'il est utilisé conjointement avec d'autres actifs ou seul;
- Une hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur, les données d'entrée observables étant situées au plus haut niveau. L'entité fournit des informations sur les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées, ainsi que sur l'incertitude inhérente à ses évaluations en juste valeur.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a entraîné aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

1 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Normes, amendements et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas adoptés de façon anticipée

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes, interprétations des normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque norme. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société est fournie ci-dessous. D'autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la direction ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 9, Instruments financiers (date d'entrée en vigueur obligatoire non encore déterminée)

L'IFRS 9 (2009) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2009), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

L'IFRS 9 (2010) instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

L'IFRS 9 (2013) comprend de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été élaborées aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés de la Société. Cependant, elle ne prévoit pas adopter cette nouvelle norme avant que tous les chapitres de ce projet de remplacement de l'IFRS 9 aient été publiés et qu'elle puisse déterminer avec précision toutes les incidences de ces changements.

IFRIC 21, Droits ou taxes

En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, Droits ou taxes. L'IFRIC 21 fournit des directives sur le traitement des droits ou des taxes conformément aux exigences de l'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. L'interprétation définit un droit ou une taxe comme une sortie de trésorerie qui touche une entité et qui est imposée par les autorités publiques conformément à la loi. Elle note également que les droits ou les taxes ne découlent pas de contrats non (entièrement) exécutés ou d'autres accords contractuels. En outre, l'interprétation confirme qu'une entité comptabilise un passif au titre d'un droit ou d'une taxe seulement si l'événement déclencheur précisé dans les dispositions législatives pertinentes survient.

La Société envisage d'adopter l'IFRIC 21 dans ses états financiers de la période annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2014. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Trésorerie	96 545 \$	156 837 \$
Équivalents de trésorerie	69 000	—
	165 545 \$	156 837 \$

Au 31 décembre 2013, les équivalents de trésorerie sont composés de titres en vertu d'une convention de revente ayant, à l'acquisition, une échéance de trois mois ou moins, qui portent intérêt à un taux effectif de 1,4 % et qui sont garantis par des obligations provinciales. Les dates et montants des achats et des ventes à exécuter sont déterminés à l'avance dans l'entente et la Société peut encaisser ces montants en tout temps.

3 ENCAISSE AFFECTÉE

En vertu de l'acte de fiducie, la Société doit maintenir un fonds de réserve affecté au service de la dette qui s'élève à 49 428 \$ (49 074 \$ en 2012), représentant la somme des paiements d'intérêts et de capital sur les obligations à long terme (note 10) et devant être effectués au cours des six mois suivant la date de l'état consolidé des actifs nets.

4 PLACEMENTS COURT TERME

Au 31 décembre 2013, les placements court terme sont constitués d'un billet à escompte ayant, à l'acquisition, une échéance de plus de trois mois et portant intérêt à un taux de 1,27 %.

5 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2013	2012
Créances clients	4 246 \$	9 944 \$
Provision pour créances douteuses	(265)	(295)
	3 981	9 649
FAA, redevances d'atterrissage et d'aérogare	12 128	10 636
Recouvrement de coûts d'améliorations aux immobilisations	277	4
Revenus de concessions	2 352	1 766
Actif de loyers progressifs	3 874	2 252
Autres	1 768	1 226
	20 399	15 884
Actifs financiers	24 380	25 533
Frais payés d'avance – actifs non financiers	4 033	4 349
	28 413 \$	29 882 \$

La totalité des créances clients et autres débiteurs de la Société a été examinée afin de relever tout indicateur de dépréciation. Certaines créances clients ont subi une perte de valeur et une provision pour créances douteuses a été comptabilisée dans les «Autres charges d'exploitation».

La variation de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit:

	2013	2012
Solde au début	(295) \$	(308) \$
Augmentation de la provision	(86)	(148)
Ajustement de la provision	116	161
Solde à la fin	(265) \$	(295) \$

La note 21 comprend une analyse des créances clients en souffrance, mais non dépréciées.

6 STOCKS

Les stocks comptabilisés dans l'état consolidé des actifs nets sont constitués de pièces consommables et utilisés dans le cours normal de l'exploitation de la Société.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, aucune dépréciation ni reprise de dépréciation antérieure des stocks n'a été comptabilisée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2013

	Terrain	Bâtiments et améliorations locatives	Infra-structures civiles	Mobilier et équipement	Équipement technologique et électronique	Véhicules	Projets d'immobilisations en cours ^{a)}	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute								
Solde au début	11 590	1 375 165	593 572	296 565	74 070	42 649	63 515	2 457 126
Acquisitions	5 950	79 143	65 333	6 561	6 640	4 092	9 741	177 460
Dispositions et radiations	—	(11 182)	(20 151)	(13 829)	(4 359)	(2 032)	—	(51 553)
Solde à la fin	17 540	1 443 126	638 754	289 297	76 351	44 709	73 256	2 583 033
Amortissement et dépréciation								
Solde au début	—	426 612	191 789	144 750	45 286	20 506	—	828 943
Amortissement	—	53 126	25 373	12 280	9 175	2 505	—	102 459
Dispositions et radiations	—	(11 178)	(20 151)	(13 825)	(4 348)	(1 927)	—	(51 429)
Solde à la fin	—	468 560	197 011	143 205	50 113	21 084	—	879 973
Valeur comptable nette	17 540	974 566	441 743	146 092	26 238	23 625	73 256	1 703 060

2012

	Terrain	Bâtiments et améliorations locatives	Infra-structures civiles	Mobilier et équipement	Équipement technologique et électronique	Véhicules	Projets d'immobilisations en cours ^{a)}	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute								
Solde au début	11 590	1 314 652	507 629	286 311	56 865	39 832	48 322	2 265 201
Acquisitions	—	60 913	85 943	10 264	17 205	5 667	15 193	195 185
Dispositions et radiations	—	(400)	—	(10)	—	(2 850)	—	(3 260)
Solde à la fin	11 590	1 375 165	593 572	296 565	74 070	42 649	63 515	2 457 126
Amortissement et dépréciation								
Solde au début	—	376 309	168 000	130 064	37 798	21 097	—	733 268
Amortissement	—	50 703	23 789	14 696	7 488	2 220	—	98 896
Dispositions et radiations	—	(400)	—	(10)	—	(2 811)	—	(3 221)
Solde à la fin	—	426 612	191 789	144 750	45 286	20 506	—	828 943
Valeur comptable nette	11 590	948 553	401 783	151 815	28 784	22 143	63 515	1 628 183

a) Déduction faite des transferts aux autres catégories d'immobilisations corporelles lorsqu'ils deviennent prêts à être mis en service.

Les bâtiments et améliorations locatives comprennent des actifs en vertu de contrats de location-financement dont le coût et l'amortissement cumulé totalisent respectivement 20 479 \$ et 3 382 \$ (20 479 \$ et 2 620 \$ au 31 décembre 2012).

Les bâtiments et améliorations locatives comprennent également des actifs loués à des tierces parties en vertu de contrats de location simple dont le coût et l'amortissement cumulé totalisent respectivement 122 141 \$ et 37 414 \$ (110 703 \$ et 29 878 \$ au 31 décembre 2012).

8 CONTRATS DE LOCATION

a) Contrats de location simple

La Société en tant que preneur

La location des installations aéroportuaires se fait au moyen d'un bail à long terme signé le 31 juillet 1992 avec Transports Canada. Depuis le 1^{er} août 1992, la Société assume les contrats de charges et bénéficie des contrats à revenus productifs en vigueur à cette date. Le bail est d'une durée ferme de 60 ans sans possibilité d'annulation, sauf en cas de défaut, et en 2012 la Société a exercé son option de renouvellement pour prolonger le bail pour une période supplémentaire de 20 ans, soit jusqu'au 31 juillet 2072. Le bail est sur une base «nette absolue», accordant à la Société la jouissance paisible des lieux loués. Celle-ci assume la responsabilité complète de l'exploitation et du développement des lieux loués, y compris l'entretien et le renouvellement des actifs, ceci afin de maintenir le système aéroportuaire intégré conforme aux normes applicables à un «aéroport international majeur».

8 CONTRATS DE LOCATION (suite)

a) Contrats de location simple (suite)

La Société en tant que preneur (suite)

Au cours de la durée du bail, Transports Canada s'est engagé à n'exploiter aucun aéroport international ou transfrontalier à l'intérieur d'un rayon de 75 kilomètres des aéroports de la Société.

Transports Canada s'est engagé à prendre en charge les frais de tout travail ordonné par un avis gouvernemental concernant la présence de substances nocives affectant soit le sol, soit les eaux souterraines et de ruissellement, soit les édifices érigés sur les lieux, si de telles substances étaient présentes au moment de la prise en charge. Un audit environnemental effectué avant la prise en charge constituera une preuve *prima facie* de l'état des lieux.

Afin de venir en aide aux principaux aéroports canadiens, Transports Canada leur a offert de reporter une partie de leur loyer pour la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2005. La Société s'est prévalu de ce report, qui totalise 2 180 \$. Ce montant est remboursable, sans intérêts, par versements annuels égaux sur une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2006.

La révision de la formule de loyer pour les aéroports canadiens annoncée par Transports Canada en 2005 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010. Depuis cette date, le loyer est calculé selon un pourcentage des revenus en utilisant un pourcentage progressif des revenus de l'aéroport, tel que défini dans le bail à long terme signé entre Transports Canada et la Société, selon les paliers suivants:

Revenus de l'Aéroport	Pourcentage
Inférieurs ou égaux à 5 000 \$	0 %
5 001 \$ à 10 000 \$	1 %
10 001 \$ à 25 000 \$	5 %
25 001 \$ à 100 000 \$	8 %
100 001 \$ à 250 000 \$	10 %
Supérieurs à 250 000 \$	12 %

Le loyer étant calculé sur les Revenus de l'Aéroport, la charge de «Loyer à Transports Canada» à l'état consolidé du résultat global représente un loyer conditionnel.

La Société en tant que bailleur

La Société loue, en vertu de contrats de location simple, des terrains et certains actifs inclus dans les immobilisations corporelles. Plusieurs contrats incluent des options de renouvellement sujettes à des révisions de prix selon les prix du marché. Le preneur n'a pas la possibilité d'acquiescer l'actif loué à la fin du contrat. De plus, les contrats comprennent des loyers conditionnels totalisant 13 666 \$ (13 317 \$ en 2012) représentant la différence entre le pourcentage convenu sur les ventes déclarées par les concessionnaires et les loyers minimums garantis.

Les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit:

	Paiements minimaux à recevoir au titre de la location			
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
2013	67 610 \$	213 927 \$	381 393 \$	662 930 \$
2012	65 876	223 459	491 879	781 214

b) Contrats de location-financement

La Société en tant que preneur

Les bâtiments et améliorations locatives comprennent des actifs en vertu de contrats de location-financement. Les montants inclus dans les immobilisations corporelles sont indiqués à la note 7 et la description des contrats et le détail des obligations associées sont indiqués à la note 11.

Aucun loyer conditionnel n'a été constaté à titre de charge au cours des périodes de présentation de l'information financière considérées et aucun revenu de sous-location futur n'est attendu puisque tous les actifs sont à l'usage exclusif de la Société.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

9 EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une facilité de crédit de 150 000 \$ (150 000 \$ en 2012) obtenue auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes. Cette facilité de crédit a été renouvelée jusqu'au 4 avril 2017. La facilité de crédit est garantie par une obligation nantie émise aux termes de l'acte de fiducie supplémentaire décrite à la note 10.

La facilité de crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 70 points de base (75 points de base en 2012). Les frais d'attente sont calculés à un taux annuel de 14 points de base (15 points de base en 2012) sur le montant inutilisé de la facilité de crédit.

Une portion de cette facilité de crédit a été utilisée pour émettre des lettres de crédit pour un total de 15 390 \$ (8 304 \$ en 2012) (voir aussi la note 20). Ces lettres de crédit sont soumises aux mêmes conditions que la facilité de crédit. Outre l'émission de ces lettres de crédit, aucun montant n'est utilisé sur la facilité de crédit.

De plus, un montant de 43 188 \$ (41 983 \$ en 2012) est réservé pour le fonds de prévoyance lié à l'exploitation et à l'entretien en vertu de l'acte de fiducie, décrit à la note 10.

10 OBLIGATIONS À LONG TERME

	2013	2012
Obligations de série B, valeur nominale à l'émission de 300 000 \$, taux nominal et effectif de 6,95 % et de 7,1 % respectivement, intérêts payables le 16 avril et le 16 octobre de chaque année, débutant le 16 octobre 2002, capital remboursable le 16 avril et le 16 octobre de chaque année, débutant le 16 octobre 2007 et échéant le 16 avril 2032	284 163 \$	287 516 \$
Obligations de série D, valeur nominale à l'émission de 200 000 \$, taux nominal et effectif de 6,55 % et de 6,87 % respectivement, intérêts payables le 11 avril et le 11 octobre de chaque année, débutant le 11 avril 2004 et échéant le 11 octobre 2033, capital exigible à l'échéance	192 960	192 804
Obligations de série E, valeur nominale à l'émission de 150 000 \$, taux nominal et effectif de 6,61 % et de 6,98 % respectivement, intérêts payables le 11 avril et le 11 octobre de chaque année, débutant le 11 avril 2004, capital remboursable le 11 avril et le 11 octobre de chaque année, débutant le 11 avril 2009 et échéant le 11 octobre 2033	141 861	142 942
Obligations de série G, valeur nominale à l'émission de 300 000 \$, taux nominal et effectif de 5,17 % et de 5,45 % respectivement, intérêts payables le 17 mars et le 17 septembre de chaque année, débutant le 17 mars 2006 et échéant le 17 septembre 2035, capital exigible à l'échéance	289 399	289 157
Obligations de série H, valeur nominale à l'émission de 300 000 \$, taux nominal et effectif de 5,67 % et de 5,74 % respectivement, intérêts payables le 16 avril et le 16 octobre de chaque année, débutant le 16 avril 2008 et échéant le 16 octobre 2037, capital exigible à l'échéance	296 953	296 905
Obligations de série J, valeur nominale à l'émission de 150 000 \$, taux nominal et effectif de 5,47 % et de 5,55 % respectivement, intérêts payables le 16 avril et le 16 octobre de chaque année, débutant le 16 octobre 2010 et échéant le 16 avril 2040, capital exigible à l'échéance	148 436	148 416
Obligations de série K, valeur nominale à l'émission de 250 000 \$, taux nominal et effectif de 3,92 % et de 3,96 % respectivement, intérêts payables le 26 mars et le 26 septembre de chaque année, débutant le 26 septembre 2012 et échéant le 26 septembre 2042, capital exigible à l'échéance	248 380	248 350
	1 602 152	1 606 090
Portion courante des obligations à long terme	5 898	4 835
	1 596 254 \$	1 601 255 \$

10 OBLIGATIONS À LONG TERME (suite)

Les obligations à long terme sont présentées déduction faite des frais d'émission des emprunts connexes qui s'élèvent à 31 870 \$ (32 767 \$ en 2012).

Les obligations de la Société sont garanties par une hypothèque sur l'universalité des biens actuels et futurs de la Société. Ni l'acte de fiducie, ni la sûreté, ni aucune sûreté supplémentaire ne seront publiés ou enregistrés à quelque moment que ce soit à l'encontre ou à l'égard de droits réels ou de biens immobiliers.

Les obligations sont rachetables au gré de la Société, en totalité ou en partie, à tout moment. Le prix de rachat correspond au plus élevé du capital total impayé de l'obligation et du prix qui permettra d'obtenir un rendement à l'échéance de cette obligation équivalant au rendement, à l'échéance, d'une obligation du gouvernement du Canada, dont l'échéance, calculée à compter de la date de rachat, correspond à la durée moyenne de l'obligation qui fait l'objet d'un rachat plus une prime. Cette prime est de 0,24 %, de 0,34 %, de 0,35 %, de 0,25 %, de 0,29 %, de 0,34 % et de 0,38 % par année respectivement pour les obligations de série B, de série D, de série E, de série G, de série H, de série J et de série K.

Le total des paiements en capital exigibles pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établit comme suit :

	Paiements minimaux exigibles		
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Après 5 ans
31 décembre 2013	5 898 \$	48 793 \$	1 579 331 \$
31 décembre 2012	4 835	42 004	1 592 018

Pour les périodes de présentation de l'information financière considérées, la juste valeur des obligations s'établit comme suit :

	2013	2012
Série B	348 079 \$	376 476 \$
Série D	250 800	277 900
Série E	174 556	190 834
Série G	324 090	361 290
Série H	346 500	388 590
Série J	169 770	191 865
Série K	222 950	254 525
	1 836 745 \$	2 041 480 \$

11 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

	2013	2012
Obligation en vertu d'un contrat de location-financement, remboursable par versements mensuels de capital et intérêts variant entre 111 \$ et 174 \$, portant intérêt au taux effectif de 9,6 %, débutant le 30 mars 2009 et échéant le 29 septembre 2039	15 427 \$	15 343 \$
Obligation en vertu d'un contrat de location-financement, remboursable par versements mensuels de capital et intérêts variant entre 38 \$ et 45 \$, portant intérêt au taux effectif de 7,23 %, débutant le 1 ^{er} mars 2010 et échéant le 28 février 2030	4 587	4 721
	20 014	20 064
Portion courante des obligations en vertu de contrats de location-financement	144	134
	19 870 \$	19 930 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

11 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (suite)

Ces contrats de location-financement comprennent des options de renouvellement pour des périodes additionnelles de 5 à 20 ans, et les paiements minimaux sont sujets à des clauses d'augmentation variant entre 1,75 % par an à 7,7 % après une période de cinq ans.

Les paiements minimaux futurs au titre de la location-financement à la date de clôture de chaque période considérée se résument comme suit:

	Paiements minimaux exigibles au titre de la location			
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31 décembre 2013				
Paiements au titre de la location	1 870 \$	7 583 \$	41 588 \$	51 041 \$
Charges financières	(1 737)	(6 830)	(22 460)	(31 027)
	133 \$	753 \$	19 128 \$	20 014 \$
31 décembre 2012				
Paiements au titre de la location	1 792 \$	7 558 \$	43 486 \$	52 836 \$
Charges financières	(1 742)	(6 882)	(24 148)	(32 772)
	50 \$	676 \$	19 338 \$	20 064 \$

12 PROVISIONS

	2013	2012
Solde au début	13 787 \$	19 983 \$
Augmentation des provisions	2 554	3 717
Diminution des provisions	(9 591)	(9 913)
Solde à la fin	6 750 \$	13 787 \$

Les provisions comprennent les montants découlant de réclamations présentées par différents fournisseurs et/ou clients et se rapportent notamment à des dépassements de coûts sur la construction de projets d'immobilisations. Les provisions relatives à ces réclamations ont été enregistrées selon la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation selon son expérience de transactions similaires. Ces montants devraient être réglés dans les douze prochains mois. Aucune des provisions ne sera traitée de manière plus approfondie afin de ne pas porter un préjudice grave aux positions de la Société dans ces conflits.

13 PASSIF AU TITRE DE LA RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

a) Salaires et charges sociales

Les charges constatées au poste « Salaires et charges sociales » se détaillent comme suit:

	2013	2012
Salaires et charges sociales	56 649 \$	57 991 \$
Régime de retraite à prestations définies	8 824	7 451
Régime de retraite à cotisations définies	1 030	749
	66 503 \$	66 191 \$

b) Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel

Les passifs constatés à l'état consolidé des actifs nets pour les passifs au titre de la retraite et des autres avantages du personnel comprennent les montants suivants:

	2013	2012
Courant		
Avantages du personnel à court terme	13 352 \$	10 129 \$
Non courant		
Régimes à prestations définies	38 148 \$	45 238 \$

13 PASSIF AU TITRE DE LA RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

b) Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel (suite)

La portion courante représente les obligations de la Société de paiement de salaires, vacances et congés fériés accumulés par les membres de son personnel actuels et anciens devant être réglées au cours de l'année suivant la période considérée.

La portion non courante représente le passif au titre des régimes de retraite que la Société offre, qui comprend un régime de retraite à deux volets: prestations définies et cotisations définies, ainsi que le régime de retraite supplémentaire à prestations définies pour les dirigeants désignés de la Société.

Le volet à prestations définies prévoit des prestations aux salariés prenant leur retraite, qui sont fondées sur la durée de leur service et sur la rémunération finale moyenne.

Le volet à cotisations définies est offert à tout nouvel employé embauché. Au 31 décembre 2013, les cotisations au titre du régime de retraite à cotisations définies totalisent 1 030 \$ (749 \$ en 2012).

Les obligations des régimes à prestations définies se détaillent comme suit:

	2013	2012
Obligation au titre des prestations définies au début	260 432 \$	226 963 \$
Coût des services rendus	6 443	5 515
Cotisations salariales	1 933	2 005
Intérêts	11 838	11 404
Prestations versées	(11 522)	(12 787)
Pertes actuarielles dues à l'expérience du régime	3 085	7 789
Pertes (gains) actuariels dus à un changement d'hypothèse économique	(10 401)	19 543
Pertes actuarielles dues à un changement d'hypothèse démographique	17 768	—
Obligation au titre des prestations définies à la fin	279 576 \$	260 432 \$
Actifs		
Juste valeur au début	215 194 \$	195 303 \$
Cotisations patronales	17 952	15 305
Cotisations salariales	1 933	2 005
Intérêts sur les actifs	9 857	9 868
Gains actuariels	8 414	5 900
Prestations versées	(11 522)	(12 787)
Frais d'administration	(400)	(400)
Juste valeur à la fin	241 428 \$	215 194 \$
Passif au titre de la retraite	38 148 \$	45 238 \$

Tous les régimes à prestations définies sont partiellement financés.

Les hypothèses actuarielles significatives suivantes ont été utilisées:

	2013	2012
Obligation au titre des prestations définies à la fin des périodes considérées		
Taux d'actualisation	4,75 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50
Taux d'inflation	2,50	2,50
Coût des prestations pour les exercices considérés		
Taux d'actualisation	4,50	5,00
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50
Taux d'inflation	2,50	2,50

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

13 PASSIF AU TITRE DE LA RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

b) Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel (suite)

Les hypothèses de mortalité au 31 décembre 2013 sont basées sur la table de mortalité CPM-RPP 2014 avec taux combinés (2012 – Table UP-1994 dynamiquement projeté avec échelle AA).

Le coût des prestations constaté est le suivant:

	2013	2012
Coût des services rendus de l'exercice	6 443 \$	5 515 \$
Intérêts nets	1 981	1 536
Frais d'administration	400	400
Coût des prestations constaté	8 824 \$	7 451 \$

Les actifs des régimes peuvent être répartis entre les principales catégories de placement suivantes:

	2013	2012
Encaisse	9 241 \$	1 260 \$
Actions canadiennes (niveau 1)	24 504	20 362
Actions étrangères (niveau 1)	29 641	22 685
Parts de fonds communs de placement d'obligations canadiennes (niveau 2)	112 996	105 246
Parts de fonds communs de placement d'actions canadiennes (niveau 2)	10 743	9 455
Parts de fonds communs de placement d'actions étrangères (niveau 2)	25 233	21 541
Parts de fonds communs de placement autres (niveau 2)	9 622	16 074
Parts de fonds communs de placement immobilier (niveau 3)	18 429	16 501
Autres	1 019	2 070
	241 428 \$	215 194 \$

Le comité de retraite prépare la documentation relativement à la gestion de la répartition globale des actifs. Le comité de gouverne revoit cette politique de placement et recommande cette dernière au conseil d'administration pour son approbation advenant des changements matériels à la politique. Un suivi trimestriel de l'allocation de l'actif du Régime permet au comité de retraite et ultimement au comité de gouverne de s'assurer que les limites de répartition d'actif de l'ensemble du Régime sont respectées.

Compte tenu des données historiques, la Société s'attend à ce que des cotisations de l'ordre de 19 000 \$ soient versées pour l'exercice 2014, dont 13 500 \$ de cotisations envers le déficit.

Le régime de retraite expose la Société aux risques suivants:

- Risque d'investissement
L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera créé.
- Risque de taux d'intérêt
Une variation des taux obligataires affectera la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.
- Risque de longévité
Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables de mortalité utilisées augmentera la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.
- Risque d'inflation
L'obligation au titre des prestations définies est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

13 PASSIF AU TITRE DE LA RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

b) Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel (suite)

- Analyse de sensibilité
À la date de clôture, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes auraient affecté l'obligation au titre des prestations définies des montants suivants (autres hypothèses constantes):

Taux d'intérêt: diminution de 1 %	50 904 \$
Taux d'inflation: augmentation de 1 %	40 955
Taux d'augmentation salariale: augmentation de 1 %	8 440
Taux de mortalité: multiplication des taux par 99 %	499

Au 31 décembre 2013, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies s'élève à 18,2 ans (16,2 ans en 2012).

14 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Au 31 décembre 2013, la filiale a cumulé des pertes autres qu'en capital de 5 193 \$ disponibles pour réduire le bénéfice imposable des exercices futurs. Le montant et l'échéance de ces pertes sont les suivants: 362 \$ en 2024, 172 \$ en 2025, 371 \$ en 2029, 3 790 \$ en 2031, 57 \$ en 2032 et 441 \$ en 2033. La Société n'a comptabilisé aucun avantage fiscal à l'égard de ces pertes autres qu'en capital.

De plus, la filiale a cumulé des dépenses de recherche et de développement aux paliers de gouvernement fédéral et provincial d'environ 278 \$ et 479 \$, respectivement, disponibles pour réduire le bénéfice imposable des exercices futurs et pour lesquels aucun avantage fiscal n'a été comptabilisé.

15 INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	2013	2012
Prestation de services ^{a)}	444 249 \$	432 853 \$
Autres	2 335	2 608
	446 584	435 461
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	221 \$	178 \$
Stocks passés en charges	6 149	5 505
Charges financières		
Intérêts sur les obligations à long terme	92 928 \$	88 870 \$
Intérêts sur les obligations en vertu de contrats de location-financement	1 742	1 748
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	897	1 100
Intérêts capitalisés ^{b)}	(2 987)	(3 165)
	92 580 \$	88 553 \$

a) Les produits tirés des contrats de location simple totalisent 89 102 \$ (88 022 \$ en 2012).

b) Le taux de capitalisation moyen pondéré utilisé pour capitaliser les coûts d'emprunt est de 6,13 % (6,06 % en 2012).

16 FRAIS D'AMÉLIORATIONS AÉROPORTUAIRES

La Société a introduit des FAA pour tous les passagers en partance des aéroports internationaux de Montréal-Trudeau depuis le 1^{er} novembre 1997 et de Montréal-Mirabel depuis le 15 juillet 2001. Ces frais sont utilisés dans le but de financer le programme en immobilisations des aéroports internationaux de Montréal-Trudeau et de Montréal-Mirabel. Ces frais sont perçus par les compagnies aériennes à même le prix du billet d'avion et sont versés à la Société, déduction faite d'un frais de perception de 5 %. Entre le 1^{er} novembre 1997 et le 31 décembre 2013, les dépenses en immobilisations cumulatives totalisaient 2 390 000 \$ (2 213 000 \$ en 2012) et excédaient de 1 093 000 \$ (1 060 000 \$ en 2012) les montants cumulatifs perçus au titre des FAA bruts (avant déduction des frais de perception).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

17 INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	2013	2012
Créances clients et autres débiteurs	1 471 \$	(2 774) \$
Stocks	(218)	(64)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(3 747)	4 287
Passif au titre de la retraite et des autres avantages du personnel	3 223	393
Provisions	1 185	(3 784)
	1 914 \$	(1 942) \$

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs totalisent 52 518 \$ (48 182 \$ en 2012).

18 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la Société. Aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni de conditions spéciales et aucune garantie n'a été donnée ou reçue.

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président et les vice-présidents. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes:

	2013	2012
Avantages à court terme du personnel	5 507 \$	5 057 \$

b) Transactions liées au régime d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite décrit à la note 13 constitue une partie liée.

Les transactions de la Société avec le régime de retraite comprennent les cotisations versées au régime qui sont présentées à la note 13. La Société n'a conclu aucune autre transaction avec le régime de retraite. Le solde impayé des cotisations au 31 décembre 2013 est de 1 033 \$.

19 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait l'objet de procédures judiciaires comportant des demandes financières, lesquelles sont contestées. À moins qu'elle ne les ait comptabilisées dans les provisions (voir la note 12), la direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que la Société ait à déboursier des sommes d'argent pour les régler. La direction estime que le règlement de ces demandes n'aura pas d'incidence négative importante sur la situation financière de la Société.

20 ENGAGEMENTS

En 2009, la Société a signé un contrat avec le ministère des Transports du Québec prévoyant que celle-ci assumerait 8,93 % des coûts, jusqu'à un maximum de 20 000 \$, associés au réaménagement de l'échangeur Dorval. À terme, ce projet contribuera à améliorer l'accès routier aux installations de Montréal-Trudeau. Les obligations respectives des parties en vertu de ce contrat sont présentement sous étude par le service juridique de la Société.

La Société a des engagements en vertu d'ententes de services, de location, d'approvisionnement et d'entretien. Les paiements minimums s'établissent comme suit:

Moins d'un an	42 267 \$
1 à 5 ans	33 790
Plus de 5 ans	817
	76 874 \$

20 ENGAGEMENTS (suite)

En plus des engagements énumérés ci-dessus, la Société s'est engagée en vertu de contrats pour l'acquisition et la construction d'immobilisations totalisant 44 717 \$.

Par ailleurs, la Société a émis des lettres de crédit afin, entre autres, d'étaler le paiement du déficit actuariel de solvabilité du régime de retraite (voir note 9). Au 31 décembre 2013, le montant total des lettres de crédit s'élève à 25 193 \$ (19 961 \$ en 2012).

21 INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité découlant des activités d'exploitation et des activités commerciales de la Société. La direction est responsable d'établir des niveaux acceptables de ces risques et d'examiner leur incidence respective sur les activités de la Société.

La Société ne conclut pas d'ententes visant des instruments financiers, y compris des instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

b) Juste valeur et classement des instruments financiers

Au 31 décembre, le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur respectives se détaillent comme suit:

	2013		
	Prêts et créances	Valeur comptable Passifs financiers évalués au coût amorti	Juste valeur
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	165 545 \$	— \$	165 545 \$
Encaisse affectée	49 578	—	49 578
Placements court terme	9 881	—	9 881
Créances clients et autres débiteurs	24 380	—	24 380
	249 384 \$	— \$	249 384 \$
Passifs financiers			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	— \$	119 360 \$	119 360 \$
Obligations à long terme	—	1 602 153	1 836 745
Obligations en vertu de contrats de location-financement	—	20 014	20 014
	— \$	1 741 527 \$	1 976 119 \$

	2012		
	Prêts et créances	Valeur comptable Passifs financiers évalués au coût amorti	Juste valeur
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	156 837 \$	— \$	156 837 \$
Encaisse affectée	49 231	—	49 231
Placements court terme	100 077	—	100 077
Créances clients et autres débiteurs	25 533	—	25 533
	331 678 \$	— \$	331 678 \$
Passifs financiers			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	— \$	118 525 \$	118 525 \$
Obligations à long terme	—	1 606 090	2 041 480
Obligations en vertu de contrats de location-financement	—	20 064	20 064
	— \$	1 744 679 \$	2 180 069 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

21 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Juste valeur et classement des instruments financiers (suite)

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers :

- La juste valeur des actifs financiers courants et des passifs financiers courants est comparable à leur valeur comptable, étant donné leurs échéances à court terme ;
- La juste valeur des obligations à long terme a été déterminée selon les cours de marché comparables ajustés pour tenir compte de la prime de risque de la Société (niveau 2).

Les produits et les charges liés à des actifs financiers et à des passifs financiers s'établissent comme suit :

	2013	2012
Prêts et créances		
Produits financiers	3 926 \$	3 452 \$
Créances irrécouvrables	6	22
Passifs financiers évalués au coût amorti		
Charges financières	90 838 \$	86 805 \$

c) Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison des achats de produits et services dans le cours normal des opérations et des paiements reçus de clients libellés en devises étrangères. Les actifs et passifs libellés en devise américaine convertis en dollars canadiens, au taux de clôture, s'établissent comme suit :

	2013	2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie et créances clients et autres débiteurs	1 596 \$	110 \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	511	113

La Société a procédé à une analyse de sensibilité des taux de change utilisés pour convertir les actifs et les passifs libellés en devises autres que le dollar canadien. Cette analyse révèle qu'une différence de 5 % sur les taux de change utilisés n'a aucun impact significatif sur les actifs et les passifs de la Société. La Société ne détient pas d'instruments financiers dérivés pour atténuer ce risque.

d) Risque de taux d'intérêt

Les équivalents de trésorerie, les placements court terme et les obligations à long terme de la Société portent intérêt à des taux fixes.

La politique de la Société consiste, autant que possible, à maintenir la plus grande partie de ses emprunts à des taux d'intérêt fixes.

Les équivalents de trésorerie, les placements court terme et les obligations à long terme de la Société sont exposés à un risque de variation de leur juste valeur en raison des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents. Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt n'aurait pas d'impact significatif sur ce risque.

Au cours de l'exercice précédent, la Société a conclu un contrat de vente à terme sur obligations qui a été désigné comme couverture de flux de trésorerie relativement au paiement d'intérêts. Le but du contrat à terme d'obligations était d'atténuer le risque lié à la volatilité des taux d'intérêt lié à l'émission de la série d'obligations K (voir la note 10). Un montant de 39 \$ a été reclassé des actifs nets à l'excédent des produits par rapport aux charges au cours de l'exercice 2013.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie ne respecte pas les modalités d'un contrat et entraîne une perte pour l'autre partie. En général, la valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit présentés dans l'état consolidé des actifs nets de la Société, déduction faite de toute provision pour pertes applicables, représente le montant maximal exposé au risque de crédit.

Les actifs financiers qui peuvent exposer la Société au risque de crédit comprennent principalement la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée, les placements court terme et les créances clients et autres débiteurs.

21 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

e) Risque de crédit (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie, encaisse affectée et les placements court terme

La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital et la liquidité des instruments, et de maximiser le rendement sur les sommes investies. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, les émetteurs admissibles, les pondérations maximales par véhicule de placements ainsi que la cote de crédit acceptable et les échéances maximales de certains types d'instruments d'investissement.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à l'encaisse affectée est considérablement atténué si l'on s'assure que ces actifs financiers sont investis auprès des principales institutions financières se classant comme contreparties solvables selon les principales agences de notation.

Le risque de crédit lié aux titres achetés en vertu d'une convention de revente est limité puisque, en cas d'insolvabilité de l'émetteur, ils sont garantis par des obligations provinciales.

Créances clients et autres débiteurs

Le risque de crédit lié aux créances clients et autres débiteurs est limité en raison du processus d'évaluation du crédit des clients de la Société, des modalités de recouvrement raisonnablement restreintes et de la solvabilité de ses clients. La Société surveille régulièrement son exposition au risque de crédit et prend des mesures pour atténuer la probabilité de pertes réelles en raison de cette exposition. Le risque de crédit lié aux créances clients et autres débiteurs est aussi réduit au minimum par le fait que la Société exige des dépôts de garantie de certains clients. De plus, une partie des produits des activités aéronautiques est facturée et perçue à l'avance, avant même que les services ne soient rendus. La provision pour créances douteuses est maintenue conformément au risque de crédit, aux tendances historiques, à la conjoncture générale de l'économie et aux autres informations, comme il est décrit ci-après, et est prise en compte dans les états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente une analyse de la chronologie des créances clients et autres débiteurs :

	2013	2012
Courant	2 358 \$	7 471 \$
Créances de 30 à 60 jours	1 212	1 643
Créances de 61 à 90 jours	353	352
Créances de plus de 90 jours	323	478
	4 246	9 944
Provision pour créances douteuses	(265)	(295)
Solde à la fin de la période	3 981 \$	9 649 \$

Au 31 décembre 2013, un montant de 215 \$ (230 \$ en 2012) inclus dans la provision pour créances douteuses représente une provision spécifique pour des créances clients totalisant 358 \$ (352 \$ en 2012).

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières à leur échéance. La Société est exposée à ce risque surtout en raison de ses obligations à long terme, de ses dettes fournisseurs et autres créditeurs et de ses engagements. La Société finance ses activités au moyen d'une combinaison de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de ses obligations à long terme.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources suffisantes de financement. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie, ainsi que des politiques de gestion de la trésorerie afin de s'assurer qu'elle a les fonds disponibles pour acquitter ses obligations dans un avenir prévisible.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013 (en milliers de dollars canadiens)

21 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

f) Risque de liquidité (suite)

Le tableau qui suit établit les obligations financières de la Société incluant les paiements d'intérêts, lorsqu'applicables:

	Obligations en vertu de contrats de location-financement	Obligations à long terme	Engagements ^{a)}	Dettes fournisseurs et autres créiteurs	Total
31 décembre 2013					
Moins d'un an	1 870 \$	99 954 \$	42 267 \$	119 360 \$	263 451 \$
1 à 5 ans	7 583	511 724	33 790	—	553 097
Plus de 5 ans	41 589	2 925 581	817	—	2 967 987
31 décembre 2012					
Moins d'un an	1 792 \$	99 209 \$	33 005 \$	118 525 \$	252 531 \$
1 à 5 ans	7 558	507 773	6 021	—	521 352
Plus de 5 ans	43 486	3 029 487	—	—	3 072 973

a) Ces montants excluent les engagements relatifs à l'acquisition et la construction d'immobilisations.

Compte tenu de la disponibilité du financement de la Société, du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que du calendrier de ses versements, la direction évalue que le risque de liquidité de la Société est faible.

22 GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société dans la gestion du capital sont les suivants: i) préserver sa capacité à poursuivre son exploitation et ii) préserver sa capacité et sa souplesse financières pour réaliser ses objectifs stratégiques et assurer sa croissance.

La structure du capital de la Société comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée, les placements court terme et les obligations à long terme. La Société n'a pas de capital-actions, comme il est décrit à la note 1. Elle se finance donc au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'émissions d'obligations et d'autres emprunts, au besoin.

La structure du capital de la Société se résume comme suit:

	2013	2012
Obligations à long terme	1 602 152 \$	1 606 090 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et encaisse affectée	(215 123)	(206 068)
Placements court terme	(9 881)	(100 077)
	(225 004)	(306 145)
	1 377 148 \$	1 299 945 \$

La Société gère la structure de son capital conformément à la croissance prévue de l'entreprise, des besoins opérationnels, et des conditions sous-jacentes du secteur d'activité, du marché et de la conjoncture économique. En conséquence, la Société a établi un modèle financier qui lui permet d'estimer ses besoins en capitaux tout en s'assurant du respect de toutes les clauses restrictives financières de l'acte de fiducie. La direction examine périodiquement ce modèle financier et l'intègre à son plan stratégique quinquennal présenté et approuvé annuellement par le conseil d'administration.

La Société n'a pas modifié sa stratégie de gestion du capital par rapport à celle de 2012.

23 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 1^{er} janvier 2014, la Société a augmenté de 1 167 \$ une de ses lettres de crédit liée au régime de retraite. À cette date, le montant des lettres de crédit émises s'élève donc à 26 360 \$ (voir les notes 9 et 20).

De plus, en février 2014, la Société a prolongé sa facilité de crédit obtenue auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes pour une période supplémentaire de deux ans, soit jusqu'en avril 2019, aux mêmes modalités. Les lettres de crédit émises à partir de cette facilité de crédit seront soumises aux mêmes conditions que cette dernière (voir note 9).

English copies of this document are available from:
Public Affairs and Communications, Aéroports de Montréal
800 Leigh-Capreol Place, Suite 1000, Dorval, Québec H4Y 0A5 CANADA
Telephone: 514 394-7201 | Fax: 514 394-7356 | www.admtl.com



Cabana Séguin inc.
2055, rue Peel, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 1V4

T 514 285-1311
F 514 844-4541
W cabanaseguin.com

Fr1

ÉPREUVE

ENCRE ET PROCÉDÉS

 PMS COOL GRAY 11 C
 PROCESS CYAN C - 100-0-0-0

N° DOSSIER **8107D** FICHER **8107D_Financier_FRA.indd**
DATE **07/04/2014** FORMAT **7.75 po × 10.75 po**
CLIENT **Aéroports de Montréal** NOTES _____
PROJET **Encart - Financier 2013 - français**

ATTENTION LES FICHIERS DE PRODUCTIONS NE SONT PAS CONÇUS AVEC LE CHEVAUCHEMENT DE COULEUR.
CODES-BARRES OU LOGO FSC POUR POSITION SEULEMENT.

SORTIE LASER À **100 %**

APPROBATION CLIENT					
SIGNATURE _____					
DATE _____					
APPROBATION INTERNE					
GRA	PROD	DA	SC	REL	DC
CORRECTIONS					